



Genève, le 12 septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

# Projet de budget 2018 de l'Etat de Genève Un déficit qui préserve les prestations mais qui nécessitera des mesures fortes

Le projet de budget 2018 (PB 2018) du Conseil d'Etat a été élaboré dans le cadre d'une stagnation – voire d'un léger recul – des prévisions de revenus, alors que l'augmentation des dépenses obligatoires se poursuit. Dans ce contexte difficile, le Conseil d'Etat a procédé à de nombreux arbitrages pour contenir l'évolution des charges, qui se limite au final à 1,9%. Ces efforts ne suffisent toutefois pas à équilibrer les prévisions budgétaires, qui tablent sur un déficit de 261 millions. Un programme de retour à l'équilibre sera présenté durant l'automne.

Projet de budget 2018	B2017	PB2018	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	8'135.2	<b>8'293.5</b>	158.4	1.9%
Revenus de fonctionnement	8'055.6	<b>8'032.2</b>	-23.5	-0.3%
<b>Résultat net</b>	<b>-79.5</b>	<b>-261.4</b>		

La croissance des charges est liée à des obligations légales du canton et aux évolutions structurelles de notre société, au plan démographique et au niveau social. Les principales augmentations de dépenses concernent les domaines de la formation, de l'action sociale, du handicap et de la santé. D'autre part, la contribution de Genève à la péréquation financière intercantonale augmente encore à hauteur de 43 millions, pour atteindre près de 300 millions de francs de contribution nette.

Face aux charges, l'évolution des revenus fiscaux marque le pas, dans la continuation d'une tendance conjoncturelle apparue l'année précédente. Selon les informations actuellement disponibles, une stagnation – voire un léger recul – est anticipée tant pour l'impôt des personnes physiques que pour celui des personnes morales. Comme chaque année, cette prévision sera actualisée courant octobre, sur la base des dernières données connues. Le contexte conjoncturel plutôt favorable permet d'espérer une amélioration des perspectives.

### Poursuite du plan de mesures d'économie et d'efficience

Confronté à la double tendance défavorable de l'évolution des charges et des revenus durant la phase d'élaboration du budget, le Conseil d'Etat a poursuivi la stratégie de limitation des dépenses et de recherche d'efficience qu'il mène depuis trois ans. Les mesures récurrentes mises en œuvre depuis le début de la législature amélioreront ainsi le résultat 2017 de quelque 370 millions. Pour 2018, grâce à des mesures supplémentaires à hauteur d'une centaine de millions, l'effet cumulé sur le résultat peut être évalué à environ 470 millions.

Les investissements prévus au PB 2018 conservent un niveau élevé, soit 770 millions nets, avec un taux de réalisation effective probable de 85%. Cet effort servira à la poursuite des grands projets d'infrastructures, principalement dans les domaines de la mobilité, de la formation, de la santé et de la sécurité. Le versement d'un montant équivalant à une demi-annuité en 2018 est également inscrit dans le budget déposé par le Conseil d'Etat.

Après deux ans durant lesquels les investissements ont pu être entièrement autofinancés, le projet de budget 2018 voit l'autofinancement assuré à hauteur de 31% seulement, en raison du déficit projeté. La dette cantonale en sera partiellement influencée, sachant que son évolution à moyen terme dépend d'abord de l'évolution du besoin en fonds de roulement et des créances fiscales.

Un budget déficitaire n'est jamais réjouissant. Le Conseil d'Etat estime toutefois avoir limité au mieux les effets négatifs induits par plusieurs facteurs concomitants, et il n'entend pas relâcher son effort de maîtrise des dépenses courantes sur lesquelles il dispose d'une marge d'action. Il rappelle en outre que ce sont au final les comptes qui donnent la mesure de l'état de santé des finances publiques, et que la tendance conjoncturelle est de nature à influencer positivement les comptes de l'exercice 2017, de même que ceux de l'exercice suivant.

### **Un bilan satisfaisant depuis 2014**

A l'occasion de ce dernier projet de budget de la législature, le Conseil d'Etat rappelle que sur les trois années antérieures, les comptes font apparaître un résultat cumulé excédentaire à hauteur d'une trentaine de millions, auxquels s'ajoute, sur la même période, une provision d'environ 450 millions pour les caisses de pension. Ce résultat apparaît satisfaisant pour une période marquée par un ralentissement économique au niveau international et national, qui a freiné la progression des revenus fiscaux.

La politique proactive en matière d'investissements a en outre permis de poursuivre la mise en place de conditions-cadres favorables à long terme pour notre canton. Quant à la dette, son niveau a diminué de près d'un milliard entre fin 2014 et fin 2016.

### **Des mesures structurelles seront nécessaires**

Le Conseil d'Etat entend assumer ses choix politiques et anticiper l'avenir au-delà du prochain exercice budgétaire. Comme le prévoit la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, il présentera durant l'automne des mesures d'assainissement, qui tiendront compte des défis à venir et qui devront contenir des propositions de nature structurelle.